

Étiquette du contenant

PROBLAD BIOFUNGICIDE

GROUPE	BM-01	FONGICIDE
---------------	--------------	------------------

Un fongicide pour la suppression ou la répression de l'oïdium, la pourriture grise et pourriture brune et la brûlure de la fleur dans les raisins, les fraises, les légumes-fruits (aubergines (de champ et de serre), les cerises de terre (de champ seulement), les pépinos (de champ et de serre), les piments y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux (de champ et de serre), les tomatilles (de champ et de serre), les tomates (de champ et de serre), les fruits à noyau (abricot, cerise, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux), les amandes, les bleuets nains et en corymbe, les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A).

AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF : BLAD polypeptide 20 %

N° D'HOMOLOGATION 34050 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 120 Litres

Date de fabrication :

Fabricant :
CEV, S.A.
Zona Industrial de Cantanhede, LT 120
3060-197 Cantanhede
Portugal

Distribué par :
N. M. Bartlett Inc.
4509, chemin Bartlett
Beamsville (ON) L0R 1B1
905-563-8261

MODE D'EMPLOI : Se reporter à la brochure pour connaître le mode d'emploi détaillé.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION : Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après chaque manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

Se laver les mains avant de boire, de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer immédiatement les vêtements et l'ÉPI si le pesticide pénètre à l'intérieur. Ensuite, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes et des lunettes de protection lors de la manipulation de **PROBLAD BIOFUNGICIDE**.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et aires récréatives. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ne pas appliquer directement à aucun plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de nettoyage et de rinçage.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Brochure

GROUPE	BM-01	FONGICIDE
--------	-------	-----------

PROBLAD BIOFUNGICIDE

Un fongicide pour la suppression ou la répression de l'oïdium, la pourriture grise et pourriture brune et la brûlure de la fleur dans les raisins, les fraises, les légumes-fruits (aubergines (de champ et de serre), les cerises de terre (de champ seulement), les pépinos (de champ et de serre), les piments y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux (de champ et de serre), les tomatilles (de champ et de serre), les tomates (de champ et de serre), les fruits à noyau (abricot, cerise, nectarine, pêche, prune, prune à pruneaux), les amandes, les bleuets nains et en corymbe, les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A).

AGRICOLE

SUSPENSION

PRINCIPE ACTIF : BLAD polypeptide 20 %

N° D'HOMOLOGATION 34050 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 à 120 litres

Date de fabrication :

Fabricant :
CEV, S.A.
Zona Industrial de Cantanhede, LT 120
3060-197 Cantanhede
Portugal

Distribué par :
N. M. Bartlett Inc.
4509, chemin Bartlett
Beamsville (ON) L0R 1B1
905-563-8261

MODE D'EMPLOI :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PROBLAD BIOFUNGICIDE est un biofongicide préventif, à large spectre avec les propriétés de pénétration. Il est fabriqué sous forme de concentré de suspension et contient l'ingrédient actif BLAD polypeptide. La structure de la protéine BLAD est la force motrice unique derrière l'activité antifongique de **PROBLAD BIOFUNGICIDE**. C'est un produit de contact qui présente un mode d'action (MOA) multisite avec une très faible probabilité de développement de résistance dans le temps. Ce mode d'action s'intègre parfaitement aux programmes actuels de fongicides standard en tant qu'outil efficace de gestion de la résistance à utiliser dans les programmes de lutte intégrée. **PROBLAD BIOFUNGICIDE** se démarque des produits existants avec son propre mode d'action biologique FRAC Groupe, BM 01 en tant que MOA vraiment nouveau.

PROBLAD BIOFUNGICIDE supprime ou réprime les maladies des plantes énumérées. Il peut être appliqué en pulvérisation foliaire en alternance dans le cadre de programmes de pulvérisation avec d'autres pesticides homologués. **PROBLAD BIOFUNGICIDE** peut être appliqué au moyen d'un équipement de pulvérisation généralement utilisé pour les applications terrestres.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Préparation de la solution de pulvérisation : S'assurer que l'équipement de pulvérisation soit propre et sans résidus de traitements de pulvérisation provenant d'applications antérieures. Remplir le réservoir du pulvérisateur au $\frac{3}{4}$ avec de l'eau propre. Alors que le mécanisme d'agitation du réservoir est en marche, agiter le récipient et verser la quantité requise de **PROBLAD BIOFUNGICIDE** dans le réservoir de pulvérisation. Ajouter la quantité indiquée de **PROBLAD BIOFUNGICIDE** dans le réservoir de pulvérisation tout en remplissant avec la quantité d'eau recommandée. Continuer à agiter. Il est recommandé que la solution de pulvérisation ait un pH supérieur à 6. Ajuster le pH si nécessaire. Ne pas entreposer le mélange jusqu'au lendemain.

Volume de pulvérisation : Appliquer **PROBLAD BIOFUNGICIDE** tel qu'indiqué dans le tableau de directives d'application pour chaque culture ou groupe de cultures. Afin d'assurer que le feuillage et les fruits soient complètement couverts, augmenter le volume de pulvérisation lorsque la vitesse de croissance des cultures accélère. Vérifier fréquemment le calibrage de l'équipement de pulvérisation. Pour obtenir des résultats optimaux, il est essentiel que la surface traitée soit couverte complètement et uniformément, en particulier durant les applications avec un volume de pulvérisation réduit.

VERGERS ET VIGNOBLES : Pulvérisateur pneumatique

Pour une suppression optimale des ravageurs, il est essentiel que la surface traitée soit couverte

complètement et uniformément. Choisir un volume de pulvérisation adapté à la taille de l'arbre, de la vigne ou de la quantité de feuilles et qui assurera une couverture totale du couvert végétal. Pour certains ravageurs, suivre également les recommandations mentionnées dans les directives d'applications spécifiques à cette culture. Dans la gamme de doses, utiliser des doses plus élevées pour les fortes infestations ou pour un feuillage dense. La durée des effets résiduels dépend des facteurs environnementaux, de la croissance des plantes, de la dose volumétrique et de l'ampleur de l'infestation par les maladies.

PROBLAD BIOFUNGICIDE peut être mélangé avec des engrais foliaires, à condition que l'engrais soit ajouté après que **PROBLAD BIOFUNGICIDE** a été dilué à la dose d'application recommandée.

MÉLANGE EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec N. M. Bartlett Inc. au 905-563-8261 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Délai d'attente avant la récolte : **PROBLAD BIOFUNGICIDE** peut être appliqué avant et pendant le jour de la récolte.

Lutte intégrée (LI) : intégrer **PROBLAD BIOFUNGICIDE** dans une stratégie de gestion des maladies qui suit des pratiques connues pour réduire le développement des maladies et prévenir la résistance aux fongicides. Consulter les conseillers agricoles locaux pour des stratégies LI spécifiques répondant à la culture et à l'emplacement spécifiques.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

MODE D'EMPLOI (Applications, doses, périodes)

Restrictions :

PROBLAD BIOFUNGICIDE nécessite un temps de séchage de deux à quatre heures sur le feuillage des plantes pour que l'ingrédient actif se fixe sur les tissus végétaux avant la pluie ou l'irrigation. Si, au cours des 12 prochaines heures, il pleut beaucoup, une nouvelle application sera nécessaire au cours des 4 prochains jours.

Ne pas effectuer plus de cinq applications foliaires de **PROBLAD BIOFUNGICIDE** par année (pour les cultures de champs) ou par cycle de culture (pour les cultures en serre).

Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives de **PROBLAD BIOFUNGICIDE** avant d'alterner avec un fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

PROBLAD BIOFUNGICIDE peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte inclus.

RAISIN

DIRECTIVES D'APPLICATION		
CULTURE	MALADIE	DOSE DE PROBLAD BIOFUNGICIDE
RAISIN	Suppression de la pourriture de la grappe/moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)	1,5 à 3,3 L / ha
	Suppression de l'oïdium (<i>Erysiphe necator</i>)	
<p>GÉNÉRAL : Appliquer une solution de pulvérisation minimum de 375 litres de solution par hectare. Afin de supprimer la prolifération de manière optimale et pour s'assurer que la vigne et les fruits soient complètement couverts, augmenter le volume de pulvérisation lorsque la vitesse de croissance des vignes accélère. Les doses mentionnées sur l'étiquette de PROBLAD BIOFUNGICIDE reflètent la quantité de produit qui doit être appliquée uniformément sur un hectare de terrain pour une pulvérisation d'ensemble. Une couverture complète est importante pour une suppression optimale de la maladie.</p> <p>Oïdium Appliquer dans le cadre d'une pulvérisation préventive. Effectuer la première application de PROBLAD BIOFUNGICIDE avant la floraison et continuer tous les 7 à 10 jours. Dans des conditions de maladie modérées à élevées, utiliser la dose supérieure et l'intervalle le plus court indiqués.</p> <p>Pourriture de la grappe/moisissure grise Pour la suppression de la pourriture de la grappe appliquer PROBLAD BIOFUNGICIDE avant l'apparition de la maladie lorsque les conditions favorisent le développement de <i>Botrytis</i> et spécifiquement en début de floraison, avant la fermeture de la grappe, la véraison et à maturité jusqu'au jour de la récolte.</p>		

FRAISE

DIRECTIVES D'APPLICATION		
CULTURE	MALADIE	DOSE DE PROBLAD BIOFUNGICIDE
FRAISE De champ et de serre	Suppression de la moisissure grise <i>Botrytis (Botrytis cinerea)</i>	1,5 à 3,3 L / ha
	Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera aphanis</i> syn <i>S. macularis</i>)	
<p>GÉNÉRAL : Commencer les applications de PROBLAD BIOFUNGICIDE en début de floraison et continuer tous les 7 à 10 jours si les conditions sont favorables à la propagation des maladies,</p>		

dans le champ ou en serre. Dans des conditions où la pression exercée par la maladie est modérée ou élevée, adopter la dose supérieure et l'intervalle plus court indiqué. Pour les fraises de champ et de serre, au moyen d'un équipement d'application terrestre classique, appliquer dans un minimum de 450 litres de solution de pulvérisation par hectare. Si un pulvérisateur électrostatique est employé, utiliser un minimum de 100 litres de solution de pulvérisation. Pour une application en serre, utiliser un pulvérisateur à dos ou à rampe, ou un équipement d'arrosage. Pour une suppression ou répression optimale de la maladie il est important de veiller à une couverture complète.

LÉGUMES-FRUITES

DIRECTIVES D'APPLICATION		
CULTURE	MALADIE	DOSE DE PROBLAD BIOFUNGICIDE
Légumes-fruits : Aubergine (de champ et de serre); Cerise de terre (de champ seulement), Pepino (de champ et de serre); Piment, y compris le poivron, le piment de Cayenne, le piment à cuire, le piment de type Jamaïque et le piment doux (de champ et de serre), Tomatille (de champ et de serre); Tomate (de champ et de serre)	Suppression de la moisissure grise Botrytis (<i>Botrytis cinerea</i>)	1,5 à 3,3 L/ha
GÉNÉRAL : Pour maintenir une bonne suppression de la maladie, commencer les applications de PROBLAD BIOFUNGICIDE avant le développement de la maladie et continuer les applications tous les 7 à 10 jours. Dans des conditions où la pression exercée par la maladie est modérée ou élevée, adopter la dose supérieure et l'intervalle plus court indiqué. Pour assurer la couverture complète des plantes, appliquer la dose recommandée de PROBLAD BIOFUNGICIDE en pulvérisation foliaire dans un minimum de 200 litres ou plus d'eau par hectare. Pour une application en serre, utiliser un pulvérisateur à dos ou à rampe, ou un équipement d'arrosage. Une couverture complète est importante pour une suppression optimale de la maladie.		

FRUITS À NOYAU ET AMANDE

DIRECTIVES D'APPLICATION		
CULTURE	MALADIE	DOSE DE PROBLAD BIOFUNGICIDE
Amande Abricot Cerise Nectarine	Répression de la brûlure de la fleur (<i>Monilinia fructigena, M. laxa</i>)	1,5 à 3,3 L/ha

Pêche Prune Prune à pruneaux		
Amande Abricot Cerise	Répression de la pourriture brune (<i>Monilinia fructigena</i> , <i>M. laxa</i>)	1,5 L/ha
Nectarine Pêche Prune Prune à pruneaux	Suppression de la pourriture brune (<i>Monilinia fructigena</i> , <i>M. laxa</i>)	2.0 à 3,3 L/ha
<p>GÉNÉRAL : Appliquer PROBLAB PLUS FONGICIDE dans un volume de pulvérisation minimum de 450 litres par hectare.</p> <p>Phase de brûlure des fleurs:, Commencer l'application avant le développement de la maladie lorsque le bourgeon est rose, blanc ou rouge selon la culture. Effectuer une deuxième application à la pleine floraison, et si les circonstances sont propices aux maladies, effectuer une autre application à la chute des pétales. Dans des conditions météorologiques favorables à une forte pression de la maladie, appliquer la dose la plus élevée indiquée sur l'étiquette.</p> <p>Phase de la pourriture brune : Effectuer des applications durant le mois précédant la récolte selon un calendrier préventif de 7 à 10 jours lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Dans des conditions météorologiques favorables à une forte pression de la maladie, appliquer la dose la plus élevée indiquée sur l'étiquette et des intervalles plus courts.</p>		

BLEUET NAIN ET EN CORYMBE

DIRECTIVES D'APPLICATION		
CULTURE	MALADIE	DOSE DE PROBLAD BIOFUNGICIDE
Bleuet nain et en corymbe	Suppression de la moisissure grise Botrytis (<i>Botrytis cinerea</i>)	1,5 à 3,3 L/ha
<p>GÉNÉRAL : - Commencer les applications de PROBLAD BIOFUNGICIDE en début de floraison et continuer tous les 7 à 10 jours si les conditions sont favorables à la propagation des maladies. Dans des conditions où la pression exercée par la maladie est modérée ou élevée, adopter la dose supérieure et l'intervalle plus court indiqué. Au moyen d'un équipement d'application terrestre classique, appliquer dans un minimum de 450 litres de solution de pulvérisation par hectare. Augmenter le volume de pulvérisation à mesure que la croissance de la vigne augmente afin de fournir une couverture complète des vignes et des fruits pour une suppression optimale des maladies.</p>		

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que CEV, S.A. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas

de ces utilisations, CEV, S.A. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MÛRES ET FRAMBOISES (SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A)

DIRECTIVES D'APPLICATION

CULTURE	MALADIE	DOSE DE PROBLAD BIOFUNGICIDE
MÛRES ET FRAMBOISES (mûre, mûre de Logan; framboise, noire et rouge; framboise sauvage; cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures)	Suppression de la pourriture de fruit (<i>Botrytis cinerea</i>)	2,0- à 3,3 L/ha

GÉNÉRAL :

Appliquer un volume de pulvérisation minimum de 800 litres de solution de pulvérisation par hectare. Afin de supprimer la prolifération de manière optimale et pour s'assurer que la canne et les fruits soient complètement couverts, augmenter le volume de pulvérisation lorsque la vitesse de croissance des vignes accélère. Les doses mentionnées sur l'étiquette de **PROBLAD BIOFUNGICIDE** reflètent la quantité de produit qui doit être appliquée uniformément sur un hectare de terrain pour une pulvérisation d'ensemble.

La première application est effectuée à titre préventif ou dès l'apparition précoce de la maladie et les applications suivantes sont effectuées à un intervalle de 7 à 10 jours.

Afin que l'ingrédient actif puisse être absorbé dans le tissu de la plante avant la pluie ou l'irrigation, **PROBLAD BIOFUNGICIDE** requiert une durée de séchage de deux à quatre heures sur les feuilles. Si, au cours des 12 prochaines heures il pleut de manière significative, une nouvelle application sera requise pendant les 4 prochains jours.

MISES EN GARDE :

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION : Peut irriter les yeux et la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après chaque manutention et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié.

Se laver les mains avant de boire, de manger, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Retirer immédiatement les vêtements et l'ÉPI si le pesticide pénètre à l'intérieur. Ensuite, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer immédiatement l'ÉPI après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application doivent porter une chemise à

manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, des chaussettes et des lunettes de protection lors de la manipulation de PROBLAD BIOFUNGICIDE.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et aires récréatives. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ne pas appliquer directement à aucun plan d'eau ou sur des secteurs où l'eau de surface peut être présente ou aux zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de l'eau de nettoyage et de rinçage.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territoriale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.